

Comment adhérer ?



Si vous souhaitez que votre établissement rejoigne notre réseau, il vous suffit de faire parvenir à l'attention du président de la FIED :

- une demande d'adhésion formulée par votre Chef d'Etablissement

Votre adhésion sera alors effective (*et validée officiellement par le Conseil d'Administration de la FIED*), et notre trésorier adressera à votre Président (*pour retransmission au service adéquat*) la facture correspondant à votre première cotisation.

Pour disposer de plus d'informations consultez les fiches téléchargeables sur le site fied.fr (rubrique à propos de nous, devenir adhérent) ainsi que la brochure synoptique des formations proposées par le réseau FIED (cf. accès directs)